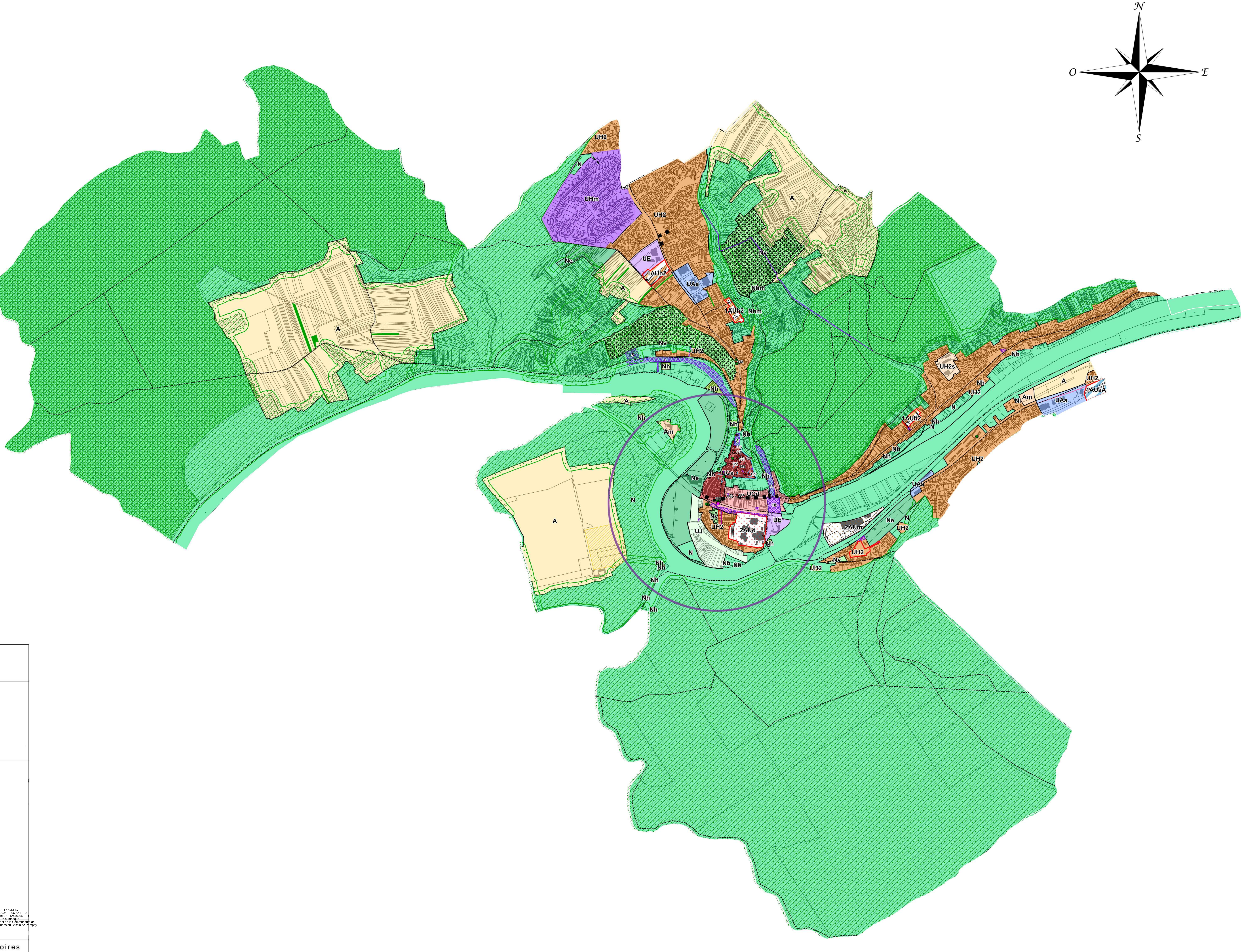

Légende

Habillage

- ☐ Limite parcellaire
- ■ Bâti

Trame Verte et Bleue

- ― Ripisylve
- ⋯ Ripisylve rive droite
- ⋯ Ripisylve rive gauche
- ▦ Espace Boisé Classé
- ▨ Réservoir de biodiversité : forêt
- ▨ Réservoir de biodiversité : verger
- ▨ Réservoir de biodiversité : prairie
- ⋯ Lisière des réservoirs de biodiversité forestiers protégés
- ▦ Verger ou jardin
- ● Arbre remarquable
- ● ● Alignements-arbres
- ★ Parc ou jardin en milieu urbain (relais de biodiversité)
- ■ Haie ou bosquet remarquable
- ▦ Surface en eau remarquable

Éléments remarquables du paysage

- ▲▲▲ Façade sur rue repérée
- ★ Bâti remarquable
- ― Mur remarquable
- ∧ Point de vue remarquable
- ⋯ Ensemble architectural et paysager remarquable

Règles d'implantation et de construction

- ☐ Bande d'implantation
- ― Ligne d'implantation des constructions L1
- ― Ligne d'implantation des constructions L2
- -- Bande de constructibilité limitée le long des grands axes routiers
- ― Implantation au dessus du niveau de la voie publique
- ■■■ Linéaire commercial
- ☐ Secteur d'emprise au sol maximale différenciée
- ☐ Secteur de hauteur maximale différenciée en UH2 (hauteur de façade - hauteur totale)
- ● Station de mobilité
- ▨ Plateforme sud à l'avant du bâtiment de l'ancien sanatorium

Autres prescriptions

- ▦ Emplacement Réservé
- ☐ Périmètre d'OAP
- ⋯ Liaison pour modes actifs
- ▮▮▮ Bord à eau urbain à valoriser

Disque de valorisation des axes de transport

- ○ 500 mètres (bus)
- ○ 800 mètres (gare/halte ferroviaire)

Zones

- UAa
- UAc
- UAd
- UAp
- UCa
- UCaf
- UCd
- UE
- UH1
- UH2
- UH2s
- UH3
- UHm
- UHo1
- UHo2
- UHo3
- UHo3D
- UHo3SJ
- UHo4
- UJ
- 1AUaA
- 1AUaF
- 1AUaP
- 1AUdC
- 1AUdCP
- 1AUdE
- 1AUe
- 1AUh2
- 1AUh3
- 1AUhCH
- 1AUhS1
- 1AUhS2
- 2AUa
- 2AUd
- 2AUe
- 2AUh
- 2AUm
- A
- Am
- Ap
- As
- N
- Na
- Ne
- Nh
- Nhm
- Nj
- Nl
- Np
- Ns
- Nv

DEPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE

Projet :	**COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSIN DE POMPEY**	
Mission :	**MODIFICATION DU PLUi-HD**	
Document :	REGLEMENT GRAPHIQUE **LIVERDUN**	
N° Document :		**5.2.2**

Dossier approbation

1/9000

Document conforme à celui annexé à la DCC du 27-02-2025 portant approbation de la modification n°2 du PLUi-HD.

Signature :

Laurent TROGRLIC

Laurent TROGRLIC
2025.03.06 19:06:52 +0100
Ref:8291978-12446075-1-D
Signature numérique
Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey

ESpace & TERRitoires
Etudes et conseils en urbanisme et aménagement

ESpace & TERRitoires

2 Place des tricoteries
54 230 CHALIGNY
Tel : 03.83.50.53.87 Fax : 03.83.50.53.78